

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	31 octobre 2025
Numéro	25.414	Heure	9h08

Auteur-e(-s) : Pauline Schneider	
Titre :	Investissements controversés de la CPCN dans l’armement : quelle marge de manœuvre pour le Conseil d’État ?
Contenu : Dans son rapport de durabilité de 2024, la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) explique que des actions et obligations cotées aux secteurs sensibles représentent 3,8% de la fortune analysée. Le Conseil d’État peut-il confirmer sur la base de ces chiffres que 27,3 millions de francs sont investis dans des entreprises d’armement ? Quelle est sa position sur ce sujet ? Et, finalement, a-t-il une marge de manœuvre qu’il envisage d’utiliser afin qu’à l’avenir la CPCN n’investisse plus dans ce domaine ?	
Souhait d’une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Pauline Schneider		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Hugo Clémence		